



RÉAJUSTEMENT DU RÉGIME DE LA DÉTENTION PROVISOIRE PAR LA COUR CONSTITUTIONNELLE

P. 03

Vers la modification du code pénal

(Vlavonou et ses collègues sont attendus pour la mise en cohérence du code pénal)



UP LE RENOUVEAU / SESSION DE FORMATION DES MEMBRES DES SECTIONS

P. 05



Les sections de la 12^e Circonscription Electorale envoyées en mission

DÉCISION DCC 24-140 DU 16 JUILLET 2024 P. 04

La nouvelle loi organique du CES est conforme à la constitution

(Décision des Sages de la Cour constitutionnelle)

APRÈS SON INTÉGRATION AU RÉAL MADRID P.02

Kylian Mbappé : « Je vais tout donner pour ce club »



Résidences & appartements meublés "FENO" à Porto-Novo
Tel: +229 98 90 46 40



Salles des fêtes "ELONA HOUSE" à Porto-Novo
Tel: +229 98904640



APRÈS SON INTÉGRATION AU REAL MADRID

Kylian Mbappé : « Je vais tout donner pour ce club »

Kylian Mbappé a été officiellement présenté comme nouveau joueur du Real Madrid hier mardi 16 juillet 2024, au Santiago Bernabéu. L'attaquant français a marqué le coup avec un discours émouvant devant une foule en délire, qui a réservé un accueil chaleureux à son nouvel idole.

Hier mardi, Kylian Mbappé a officiellement rejoint le Real Madrid en tant que numéro 9 lors d'une cérémonie grandiose au Santiago Bernabéu. L'attaquant français a sans doute vécu de moments forts, allant de sa visite médicale à la signature de son contrat, en passant par sa présentation devant les supporters madrilènes.

L'événement a été marqué par une ambiance festive,

avec Zinedine Zidane en invité d'honneur et Florentino Pérez en hôte d'accueil. Les innombrables trophées du Real Madrid ont servi de toile de fond, ajoutant une touche d'éléance à cette journée exceptionnelle pour Kylian Mbappé. Lors de sa présentation, Mbappé a exprimé son émotion et sa joie d'accomplir son rêve d'enfance.

« C'est une journée incroyable pour moi. Depuis que je suis enfant, j'avais un seul rêve, c'était d'être ici. Ca signifie énormément d'être ici pour moi. Merci aux supporters du Real qui me remplissent d'amour depuis des années. J'ai un autre rêve à présent, c'est d'être à la hauteur de l'histoire de ce club, le meilleur au monde. Je vais tout donner pour ce club, je vais donner tout ce que j'ai en moi pour le



Real Madrid », a-t-il laissé entendre tout heureux.

L'attaquant de l'équipe de France a aussi partagé son amour pour le club et ses aspirations pour l'avenir. « J'ai un autre rêve à présent, c'est d'être à la hauteur de l'histoire de ce

club, le meilleur au monde », a-t-il déclaré. « Je vais tout donner pour ce club. »

Son discours a captivé les supporters, qui ont été impressionnés par sa détermination, son aisance en espagnol et son humilité.

Ce début prometteur marque le début d'un nouveau chapitre dans la carrière de Mbappé et une nouvelle ère pour le Real Madrid, avec l'un des jeunes talents les plus brillants du football mondial désormais sous leurs couleurs.

Source EXT.

AFFAIRE BELAMI BOURAÏMA À LA CRIET

Le procès du patron de 1xBet au Bénin renvoyé au mois prochain

Belami BOURAÏMA, le patron de 1xBet au Bénin devra encore attendre le 14 août prochain pour être fixé sur son sort. Accusé d'exploitation illégale des jeux de hasard, fausse attestation et blanchiment des capitaux, il a comparu ce jeudi 14 juillet devant la Cour de Répression des Infractions Économiques et du Terrorisme (CRIET). D'après les informations rappor-

tées par Libre Express, le prévenu était face à la chambre correctionnelle de la CRIET, où il est en détention préventive depuis le 4 juin dernier.

Selon les informations, Belami BOURAÏMA a plaidé non coupable sur toute la ligne, refusant de reconnaître les faits qui lui sont reprochés. Arrêté en mai 2024 en tant que dirigeant de CrossPort SA,

entreprise ayant acquis les droits d'exploitation de la plateforme 1xBet auprès de TrueMedia, il se retrouve au cœur d'une affaire complexe liée à l'absence de licence des jeux de paris au Bénin, une exigence légale actuelle.

Le suspense reste entier quant à l'issue de ce procès qui a attiré l'attention du public et des autorités.

Précieux AGUETON

du jour
L'Emblème

JOURNAL D'INFORMATION, D'ANALYSE, D'INVESTIGATION ET DE PUBLICITÉ

Porto-Novo, Rép. Bénin - Email : lembledujour@gmail.com - Tél. : +229 97 9046 40

ISBN : 978-99982-1-737-9 DÉPÔT LÉGAL N° : 15577

Porto-Novo, Rep du Bénin

Email : lembledujour@gmail.com

Tel : +229 98904640

PRODUCTION :

Ets EMERIC PRODUCTION

DIRECTEUR DE PUBLICATION :

Emeric Joël ALLAGBE

Tél. : +229 98904640

CONTACTS SECRÉTARIAT :

Tél. : (+229) 55499999 / 55500707

REDACTION

Emeric Joël ALLAGBE

Aimé HOUENOU

Eric OBINTI

PHOTOS :

Benoît Koffi

MAQUETTE ET GRAPHISME :

G. A. DANSOU

RÉAJUSTEMENT DU RÉGIME DE LA DÉTENTION PROVISOIRE PAR LA COUR CONSTITUTIONNELLE

Vers la modification du code pénal

(Vlavonou et ses collègues sont attendus pour la mise en cohérence du code pénal)

La cour constitutionnelle a rendu jeudi 11 juillet 2024 lors de son audience plénière une décision importante sur des actes terroristes. Pour la haute juridiction, les criminels et les groupes terroristes occupent un même espace. Elle considère que le terrorisme et les crimes de sang sont tous deux considérés comme des infractions graves. Avec cette décision de la Cour constitutionnelle, les sages appellent ouvertement à une mise en cohérence du code pénal.

Des faits, il résulte que par requête en date à Cotonou du 14 février 2024, monsieur Aliou INOUA, détenu à la prison civile d'Akpro-Misséré, a saisi la Cour constitutionnelle, pour détention arbitraire et violation de droits humains. Au soutien de son recours, il expose qu'il a été interpellé le 30 septembre 2021 à Tanguiéta et placé sous mandat de dépôt, le 07 octobre 2021, par le procureur spécial près la Cour de répression des infractions économiques et du terrorisme (CRIET) pour des faits d'appartenance à une organisation terroriste. Poursuivi devant le juge des flagrants délits, celui-ci s'est déclara-

ré incompetent. Présenté à la commission de l'instruction de la CRIET, il a été inculpé et un nouveau mandat de dépôt a été décerné, le 17 janvier 2022, contre lui par le juge des libertés et de la détention. Estimant qu'au regard des dispositions de l'article 147 du code de procédure pénale, sa détention provisoire ne peut être prolongée plus de trois (03) fois, il sollicite de la Cour de déclarer contraire à la Constitution son maintien en détention provisoire.

En réponse, le président de la commission de l'instruction de la CRIET explique que la détention provisoire de monsieur Aliou INOUA, qui court à partir du 17 jan-



vier 2022, date à laquelle il l'a inculpé, a été prolongée le 17 janvier 2023, puis renouvelée les 17 juillet 2023 et 17 janvier 2024. Étant détenu pour des faits de nature criminelle, sa détention provisoire n'a pas excédé la durée légale fixée par la loi. Il conclut que le requérant fait une lecture erronée de l'article 147, alinéa 6 du code de procédure pénale.

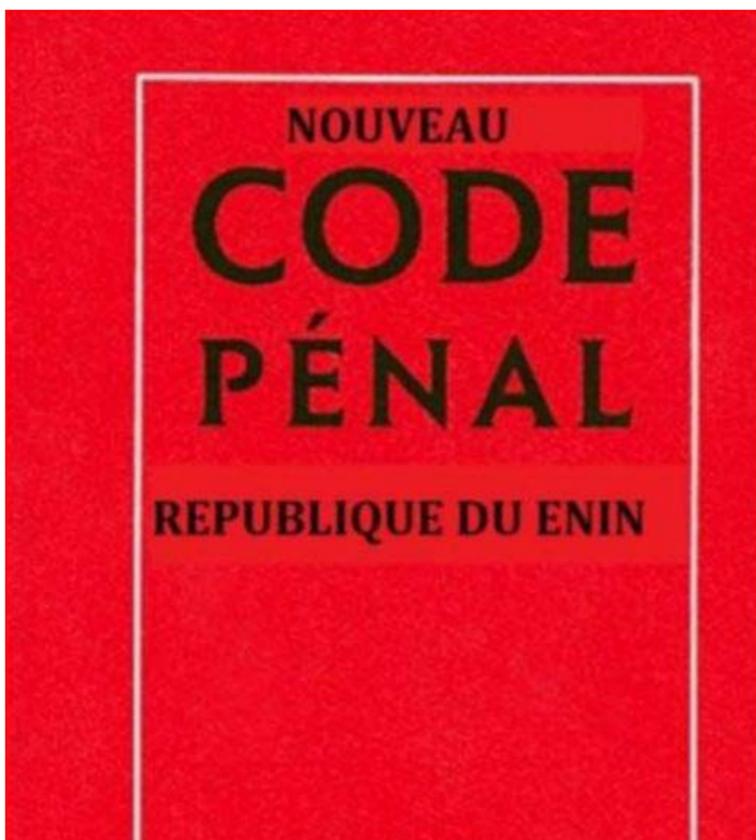
Suivant la décision DCC 24-133 du 11 juillet 2024, sous le visa des articles 6 de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des peuples et 147, alinéa 6, du code de procédure pénale, la Cour a relevé que monsieur Aliou INOUA est poursuivi des chefs d'appartenance à une organisation terroriste. Elle précise qu'en matière criminelle, abstraction faite des crimes de sang, des agressions sexuelles et des crimes économiques, la durée maximale de détention provisoire est de trente (30) mois. En l'espèce, la Cour note que le requérant est poursuivi des chefs d'appartenance à une organisation terroriste. Suivant un raisonnement a priori, elle indique

que l'acte terroriste, tel que défini par les articles 161 à 165 du code pénal, englobe des infractions aussi graves que variées allant des crimes de sang, des agressions sexuelles aux crimes économiques. En outre, la Cour fait observer que le terrorisme ou son financement, en raison de leurs ramifications ou imbrications très complexes, nécessitent non seulement des recherches approfondies, mais engendrent de lourdes conséquences sur l'existence de l'État, l'intégrité territoriale, les relations économiques, la paix, la sécurité des personnes et des biens. Logiquement, elle en déduit que ces deux infractions doivent être arrimées à un régime de détention provisoire plus sévère, à tout le moins, identique à celui des crimes de sang, des agressions sexuelles et des crimes économiques, pour lesquels la prolongation de la détention provisoire n'est pas limitée. En conséquence, la Haute juridiction dit et juge que la détention provisoire du requérant n'est pas contraire à la Constitution.

Désormais, à l'instar des crimes de sang, des agressions sexuelles et des crimes économiques, la détention provisoire, en matière de terrorisme ou financement de terrorisme, peut être renouvelée, sans limitation. Toutefois, les autorités restent liées par l'obligation de présenter la personne poursuivie à une juridiction de jugement dans un délai de cinq (05) ans. La décision de la Cour suite à la requête du sieur INOUA appelle une mise en cohérence du code pénal et du code de procédure pénale pour les adapter aux exigences de la lutte contre les nouvelles formes de criminalité.

Les députés de la neuvième législature doivent prendre rapidement au sérieux cette décision de la cour constitutionnelle. Le président de l'Assemblée nationale, Louis Gbehounou Vlavonou peut décider de l'option d'une convocation d'une session extraordinaire et ou le programmer au cours de la deuxième session ordinaire de l'année 2024.

DR



DÉCISION DCC 24-140 DU 16 JUILLET 2024**La nouvelle loi organique du CES est conforme à la constitution****(Décision des Sages de la Cour constitutionnelle)**

La Cour constitutionnelle a tenu cet après-midi du mardi 16 juillet 2024, une audience plénière spéciale pour examiner deux dossiers de recours sur le Conseil Economique et Social. Il s'agit tout d'abord de la demande de contrôle constitutionnalité de la loi N°2024-26, portant loi organique sur le conseil économique et social, envoyée par Président de la République. Ensuite le recours en inconstitutionnalité du député Célestin Nouanagnon HOUNSOU de cette même loi organique

votée par l'Assemblée nationale en sa séance du 21 juin 2024.

Au terme des débats, les 7 sages ont rendu leur décision. Ils déclarent

la loi N°2024-26, portant loi organique sur le conseil économique et social adoptée par l'Assemblée Nationale, conforme à la constitution.

Avec la décision DCC 24-140 du 16 juillet 2024 rendue par la haute juridiction, le chef de l'Etat peut procéder en toute tranquillité à la



promulgation de la nouvelle loi organique sur Conseil économique et social.

Il faut dire que la loi organique sur le CES prévoit une organisation renforcée du Conseil économique et

social, avec la création de conseils départementaux et d'un conseil national. Elle vise à moderniser le Conseil économique, social et environnemental (CESE) et à renforcer son rôle dans la

démocratie participative.

A retenir, c'est le 22 juillet 2019 que les membres de cette mandature finissante du CES ont été installés par le chef de l'État.

AP-PCC

INONDATION/APPUI AUX POPULATIONS SINISTRÉES**Le Bénin et la CEDEAO lancent une assistance humanitaire**

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique, Monsieur Alassane SEIDOU, et le Représentant Résident de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) au Bénin ont officiellement lancé le lundi 15 juillet 2024 dernier, la mise en œuvre de l'appui de l'Institution communautaire aux efforts consentis par le Bénin pour gérer les situations de sinistre pour cause d'inondation au titre de l'an-

née 2022. Il s'agit d'une enveloppe financière de 392 millions 357 mille Francs CFA au profit des populations sinistrées d'environ une quarantaine de commune en République du Bénin.

Cette assistance vient en appui aux efforts du gouvernement qui a déjà débloqué la somme de 290 millions de Francs CFA dans le cadre du Fonds National de réponses aux Catastrophes pour l'acquisition de produits alimen-

taires et non alimentaires au profit des populations sinistrées.

C'est la Croix Rouge Bénin qui a été retenue comme partenaire non gouvernementale pour déployer au profit des populations, les acquisitions faites dans le cadre de l'appui de l'Institution sous-régionale. À ce titre, un accord de partenariat tripartite a été signé entre l'État béninois, la CEDEAO et la Croix Rouge béninoise

pour encadrer la mise en œuvre des activités.

Selon le président du Comité de la Croix Rouge du Bénin, Monsieur Mathias AGOLIGAN AVOHA, les principales activités prévues dans le cadre de la mise en œuvre de cette assistance à 48 communes sont entre autres : le développement de logiciels pour l'acquisition des données ; le déploiement de volontaires pour l'enregistrement des personnes sinis-

trées; la mise en place d'une base de données, la formation des autorités locales ; la mise en place du comité d'orientation stratégique ; la distribution des kits alimentaires et de kits d'hygiène ; la construction d'adduction d'eau et de latrines dans 15 communes.

À l'occasion de cette cérémonie, Monsieur Amadou DIONGUE, Représentant Résident de la CEDEAO au Bénin a dit toute sa joie et toute sa gratitude au gouvernement béninois pour ses efforts. Il fait savoir que l'appui de son Institution vise 03 objectifs :

- Fournir une assistance humanitaire à 2.500 ménages touchés par les inondations, les réfugiés et les personnes déplacées ;
- Fournir une assistance pour renforcer la résilience des populations et renforcer les capacités des communautés et des structures administratives.

D. R.



UP LE RENOUVEAU / SESSION DE FORMATION DES MEMBRES DES SECTIONS

Les sections de la 12^e Circonscription Electorale envoyées en mission

La tournée de formation des membres des sections de l'Union Progressiste le Renouveau reprend de plus belle. Après avoir formé les sections des départements de l'Alibori, du Borgou, de l'Atacora, de la Donga, des Collines et du Plateau, c'est au tour du Couffo d'accueillir la délégation de la Haute Direction Politique. Conduite par le Président Joseph Fifamin Djogbéno, la délégation, composée du Secrétaire Général Gérard Gbénonchi, des députés, des maires et des personnalités émi-

nentes du parti, s'est rendue dans la matinée de ce 16 juillet 2024 au Centre des jeunes et loisirs de Lalo, comptant pour l'étape de la 12e circonscription électorale.

Face aux sections de Dogbo, Toviklin et Lalo, le Président Djogbéno a salué les efforts significatifs engagés à la suite du Président Bruno Ange-Marie Amoussou pour poursuivre l'œuvre colossale de construction d'un parti-formation et d'un parti-organisation. Avec le Secrétaire Général Gérard Gbénonchi, il



a rappelé la nécessité de travailler à l'animation du parti à la base en mettant en exergue les valeurs essentielles du parti, à savoir l'unité, le travail, la solidarité, ainsi que la discipline, la fidélité et la loyauté envers le parti.

Les membres des sections ont reçu des mains du Président Joseph Fifamin Djogbéno une lettre de mission qui servira de guide pour les activités du parti à la base. Très satisfaits, ils ont réitéré leur total engagement à poursuivre l'œuvre d'enracinement du parti. La prochaine étape est la commune de Djakotomey, qui accueillera les sections de la 11e circonscription électorale.

L'Union | Cellule Communication

UP le Renouveau



FENOU GUEST HOUSE À PORTO-NOVO

Les Résidences FENOU, un nouveau cadre élégant pour vos séjours dans la capitale

(Renseignements et réservations aux 55499999 - 55500707 - 98904640)

La ville de Porto-Novo dispose désormais de nouvelles résidences entièrement meublées de plus. En effet, pour compléter la vaste chaîne d'hôtellerie présente dans la capitale du Bénin afin de répondre aux exigences de l'écotourisme de la localité, les Résidences FENOU sont disponibles dans les quartiers Djassin Houinvié, Tokpota et Dowa. Incarnation de l'élégance et de raffinements offrant une expérience de séjour incomparable pour les voyageurs

à la recherche de confort et de sophistication, les Résidences FENOU sont composées de chambres salon soigneusement décorées avec des matériaux de qualité supérieure, de meubles élégants et des œuvres d'art locales, fait comprendre la gérante Estelle Akanni. Elles sont construites avec un souci de détails offrant une combinaison parfaite entre élégance contemporaine et touche authentique, avec en leur sein, toutes les commodités modernes. De plus, les



Résidences FENOU, sont situées au quartier Djassin Houinvié non loin de la pharmacie Tokpota Davo et dans la von en face de l'église catholique St Paul de Dowa à Porto-Novo. FENOU GUEST HOUSE est composée des appartements VIP meublés, des chambres entièrement ventilées et climatisées, d'une cuisine moderne dans toutes les chambres avec frigo, gaz et cuisinière, d'une chauffe-eau dans toutes les chambres, des salles de

bains privées et luxueuses avec des produits de toilette de haute gamme, d'un compteur à carte personnel pour votre séjour, de télévision à écran plasma et d'un spa de classe mondiale.

Que vous soyez voyageurs pour affaires ou pour le plaisir, les Résidences FENOU représentent le cadre idéal qu'il vous faut. L'accueil est au top et le cadre est agréable.

GUEST HOUSE FENOU
Appartements & Chambres meublées
98 90 46 40

NB: Venant de Porto-Novo (Carrefour Ouando) voie pavée Dowa 1^{er} carrefour à gauche tout droit dernière von à droite avant carrefour Djassin Houinvié.

GUEST HOUSE FENOU ANNEXE
Appartements & Chambres meublées
98 90 46 40

ANNEXE GUEST HOUSE FENOU
vons en face de l'Église Catholique St Paul de Dowa
- Marché TOHOUTO de Dowa - Voie à côté du marché
amenant au CS LES Jambettes, 3ème rue à droite



SALLES DES FÊTES ELONA HOUSE

98 90 46 40

ORGANISATION DES CÉRÉMONIES DE PREMIÈRE COMMUNION ET AUTRES EN SAISON DE PLUIES

Chers clients, faites vite vos réservations à ELONA HOUSE !

En cette période de pluies qui coïncide avec la programmation et l'organisation des cérémonies de première communion, la Direction Générale de ELONA HOUSE passe par ce canal pour informer sa clientèle que des dispositions sont prises pour lui faire passer d'agréables moments.

En effet, chers clients de ELONA HOUSE, face à la forte demande, il serait souhaitable de passer vite au service commercial pour réserver vos salles de fête en fonction de votre calendrier.

Dotées de grande capacité et construites avec la dernière technologie, les salles de fête ELONA HOUSE constituent la meilleure solution pour vous en cette période de pluies surtout avec son groupe électrogène de 40 KVA pour juguler les coupures électriques.

À ELONA HOUSE, votre satisfaction est notre leitmotiv

Passez vite pour vos réservations car une équipe professionnelle vous y attend.



ELONA HOUSE à Porto-Novo, Djassin Houinvé non loin de la pharmacie Tokpota Davo et FENOUE Guest House à Dowo.

Renseignements: 55499999 / 55500707 / WhatsApp: 98904640



COUPE DE L'UNION

2^{ème} Edition

16
EQUIPES

32
MATCHS

COUP D'ENVOI



Samedi 20 Juillet 2024

PORTO-NOVO/Tokpota, Terrain de sport de l'éveil

NB: Inscription &
participation gratuites.

Renseignements: **97 220 005**

Initiative: **BMBV**

MÉDIAS AU BÉNIN**Décès de Romain Toï, journaliste à L'Autre Quotidien**

La mort a-t-elle choisi les hommes des médias pour se régaler en 2024? Oui est-on malheureusement tenté de répondre.

Alors que la presse béninoise n'a pas encore fini de pleurer Mohamed Zoukaneni, Laurent Djigui, Eric Sounouvi, Marie Thérèse Gomez alias "Cousine Angèle", Achille Adadja, Jérôme Carlos, ... tous rappelés à Dieu en cette année, là voilà encore endeuillée.

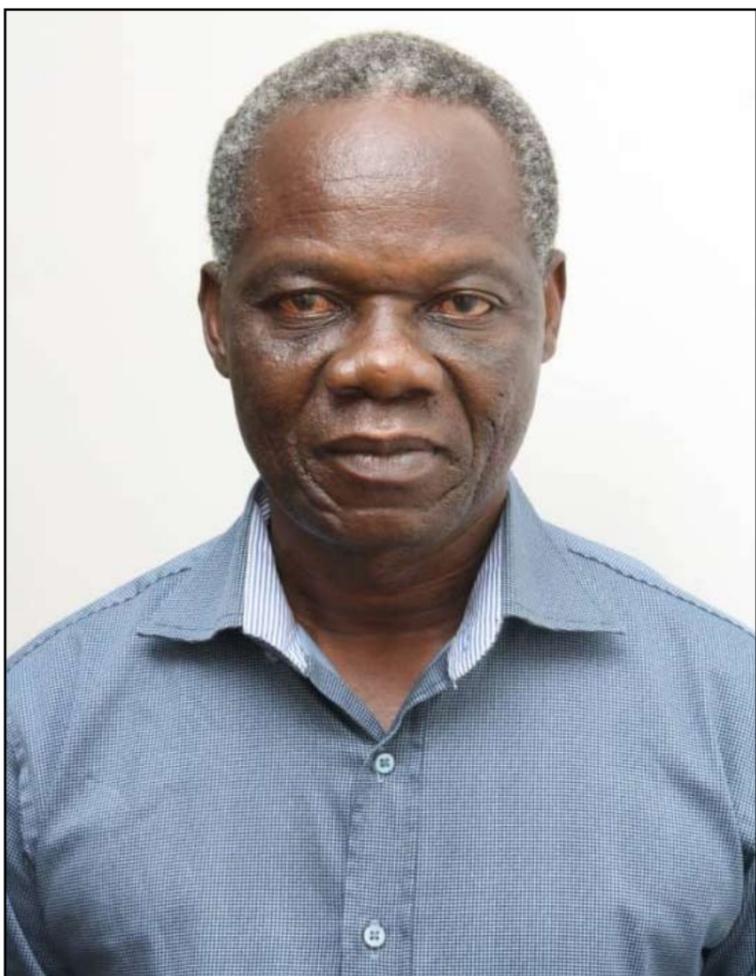
Le journaliste Romain Toï a tiré sa révérence au petit matin de ce lundi 15 juillet 2024.

Ancien journaliste à La Nation, il était, avant son décès, le Directeur de publication du journal "L'Autre Quotidien".

Un énième décès dans la presse béninoise qui suscite des interrogations et réflexions sur les conditions de vie et de travail, mais aussi et surtout qui nécessite des prières pour conjurer le sort.

En attendant, Kpakpato Medias présente ses condoléances à la famille de l'illustre disparu et à tous les professionnels des médias du Bénin.

Source EXT.

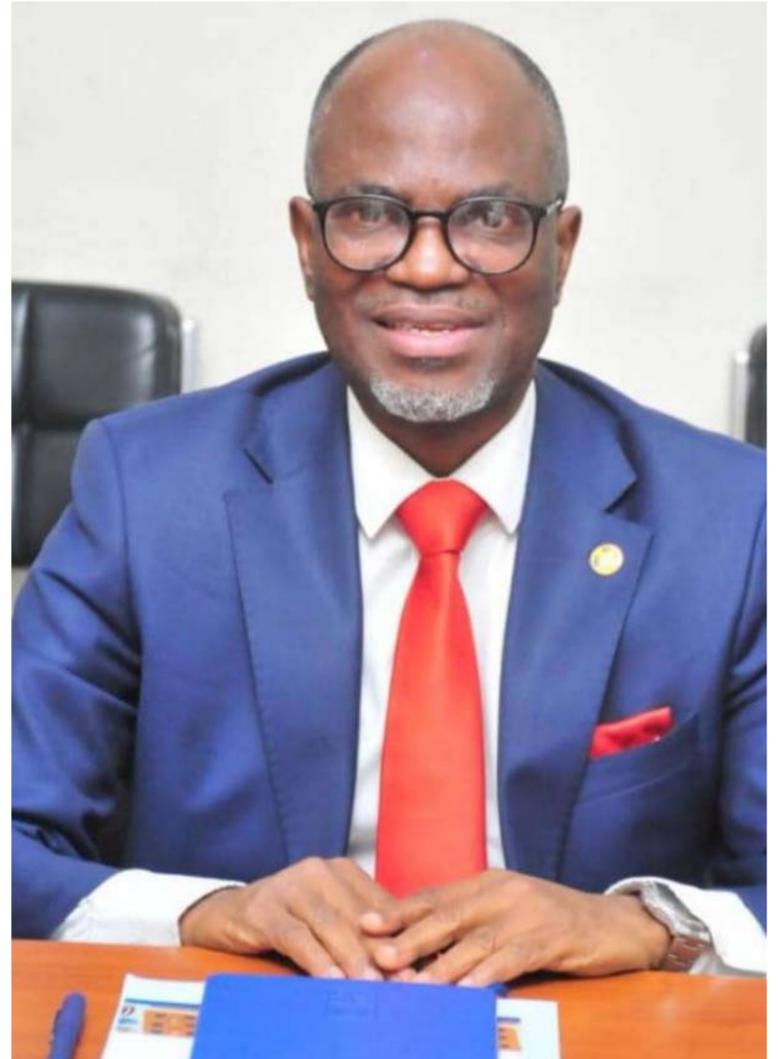
SYSTEME DES NATIONS UNIES AU BÉNIN**Titus Oladayo Osundina, nouveau Représentant Résident du PNUD**

Un nouveau Représentant Résident du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) au Bénin. Entré en fonction le 1er juillet 2024 après sa nomination, Titus Oladayo Osundina a présenté ses lettres de Cabinet au Ministre béninois des affaires étrangères le lundi 15 juillet 2024.

Titus Oladayo Osundina, de nationalité nigériane, est le nouveau Représentant Résident du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) au Bénin. Nommé par l'Administrateur du PNUD, Monsieur Achim Steiner, il a pris fonction le 1er juillet 2024 à Cotonou et présenté ses lettres de Cabinet au Ministre des Affaires Etrangères ce jour 15 juillet 2024.

Le nouveau Représentant Résident du PNUD au Bénin capitalise une trentaine d'années "d'expériences dans le domaine du développement notamment dans la gestion des programmes et opérations de développement, du soutien humanitaire, des secours d'urgence, du développement durable et de la consolidation de la paix". Titus Oladayo Osundina a été Représentant Résident Adjoint du PNUD au Soudan du Sud (septembre 2022 – juin 2024), au PNUD Burundi et aux PNUD Comores (2019 à 2021). Aux Comores, il occupait cumulativement le poste de Coordinateur COVID-19 pour l'ONU.

Selon un communiqué du PNUD, Monsieur Titus Oladayo Osundina a été « Représentant Résident Adjoint des Fonds et



programmes des Nations Unies à Praia au Cap-Vert de 2006 à 2008. De 2008 à 2019, il a occupé le poste de Directeur Pays Adjoint du PNUD, en charge des Opérations respectivement au Burundi, en Tanzanie et en Guinée Conakry. Auparavant, il a occupé le poste de Directeur des Opérations du premier bureau conjoint des Nations Unies au Cap-Vert».

« Avant de rejoindre le PNUD en 2006, M. Osundina a travaillé à l'UNICEF pendant plus de 13 ans en tant que Chef des Opérations au Cameroun, en Mauritanie et au Congo Brazzaville. Il a démarré sa carrière aux Nations Unies en qualité de Responsable des ressources humaines à l'UNICEF, après avoir travaillé pour les gouvernements des États d'Oyo

et d'Osun et en qualité de Chargé de Cours à l'École polytechnique fédérale d'Idah au Nigéria. Il possède également une solide expérience et une compétence avérée dans la gestion de l'urgence et des programmes post-conflits au Congo, en Afghanistan, au Burundi et au Yémen. M. Titus Osundina est titulaire d'un Master of Business Administration (MBA) en gestion financière de l'Université Obafemi Awolowo, Ile-Ife au Nigéria et d'une Licence en Sciences économiques à l'Université d'Ibadan, Nigeria. Il parle couramment le Français et l'Anglais ».

Le PNUD est le principal organisme des Nations Unies qui lutte contre l'injustice de la pauvreté, les inégalités et le changement climatique.

D. R.

DRAME À AKASSATO DANS LA COMMUNE D'ABOMEY CALAVI

Un camion chargé de bidons d'essence prend feu

Hier mardi 16 juillet 2024, la commune d'Abomey-Calavi a été secouée par un incendie. Selon les informations de radio Univers, l'incendie a eu lieu non loin du complexe Scolaire St Fabien à AKASSATO. D'après les recoupements en effet, le camion était sur les lieux pour la livraison de l'essence à une revendeuse mais, la dame n'était pas prête

pour s'approvisionner et le camion devra continuer son chemin. Malheureusement, il s'est enflammé, l'on ne sait d'où provient le feu causant des dégâts énormes. Pour l'heure, aucune perte en vie humaine n'est enregistrée. Ayant eu vent de l'incendie, les sapeurs-pompiers se sont dépêchés sur les lieux pour maîtriser le feu.

A suivre..

S. E.



COMÈ

Un réseau de faussaires démantelé par la Police

Le mercredi 12 juin 2024, une opération menée par le Commissariat de Police de Comè a permis de démanteler un vaste réseau d'escroquerie ciblant les jeunes en quête d'emploi au Bénin. Cette action fait suite à la plainte d'une victime qui a révélé l'ampleur des activités criminelles en ligne visant les chercheurs d'emploi désespérés.

Selon les informations, les escrocs utilisaient des tactiques sournoises pour attirer leurs victimes. En publiant de fausses offres d'emploi alléchantes sur internet, ils attiraient des candidats en promettant des postes bien rémunérés.

Une fois les victimes intéressées, les escrocs organisaient de faux entretiens d'embauche qui se transformaient en demandes financières exorbitantes pour des formations fictives.

Dans un cas particulièrement révélateur, une victime s'est retrouvée confrontée à une demande de 1.400.000 FCFA pour des cours de remise à niveau, après avoir versé une avance de 120.000 FCFA. Cette victime, ainsi que d'autres retenues contre leur gré dans une résidence, ont déclenché une enquête approfondie de la Police Républicaine de Comè.

S. E.



09 BP: 19 St

Michel

Tél: (229)

95 85 41 18

95 19 23 73

97 44 07 43

E-mail:

odembenin2021

@gmail.com

odemofficiel

@gmail.com

Site web:

odembenin.org

REPUBLIQUE DU BENIN

OBSERVATOIRE DE LA DEONTOLOGIE ET DE L'ETHIQUE DANS LES MEDIAS

COMMUNIQUE N° 004/ODEM9/07-2024

Non aux propos haineux et injurieux dans la presse béninoise !

L'Observatoire de la Déontologie et de l'Éthique dans les Médias (ODEM) observe avec consternation de graves cas de violations répétées du code de déontologie par certains journaux pourtant régulièrement autorisés en République du Bénin.

Des écrits d'une violence rare, d'une atteinte flagrante à l'éthique, à la morale et au bon sens sont publiés et signés par des journalistes au péril de notre engagement collectif pour la paix, la cohésion nationale et sous-régionale.

Des publications à caractère ethnocentrique, régionaliste sur les pays voisins comme le Burkina Faso, le Niger, le Togo font le tour des réseaux sociaux en dépit des vagues de sensibilisation et d'information, des séances de travail et des visites in situ organisées par l'Observatoire de la Déontologie et de l'Éthique dans les Médias au Bénin. Des propos injurieux et haineux teintés de mépris et d'insolence abondent dans l'espace public national sous la plume de journalistes détenteurs de la carte de presse.

Les articles 1, 2, 8, 10, 11, 19 et 20, sont constamment violés par ces professionnels dont les écrits sont loin d'honorer le métier.

L'Observatoire informe que ces articles violés abordent en substance: « l'honnêteté et le droit du public à des informations vraies » ; « la responsabilité sociale du journaliste » ; « la séparation des commentaires des faits » ; « l'incitation à la haine raciale et ethnique » ; « le sensationnel » ; « le devoir de compétence du journaliste ».

L'ODEM rappelle à la mémoire collective que le traitement des informations susceptibles de mettre en péril nos sociétés, requiert du journaliste, une grande rigueur professionnelle et, au besoin, une certaine circonspection.

L'Observatoire invite, une fois encore, tous les professionnels des médias exerçant en République du Bénin à se conformer rigoureusement aux dispositions du code de déontologie de la presse béninoise qui constitue notre référence professionnelle.

L'ODEM condamne fermement ces écrits et en appelle à la responsabilité de tous pour le renforcement de la paix et de la cohésion sociale, gage d'un développement durable pour tous.

Fait à Cotonou, le 15 juillet 2024

Pour l'ODEM,



DocuSigned by:

Ulrich AHOTONDI

Ulrich Vital AHOTONDI, le Président

Siège: Maison des Médias Thomas Mègnassan. 6ème arrondissement de Cotonou Gbedjromédé

Coordonnées: 6° 23' 09" N, 2° 25' 03" E

**LISEZ & DIFFUSEZ VOTRE JOURNAL
"L'EMBLÈME DU JOUR"**

FUNKY CHILL COTONOU ACTE 2

C'est avec beaucoup de fierté et d'excitation que le Comité d'Organisation du Funky Chill Cotonou Acte 2 se réjouit d'ouvrir ce jour lundi 08 Juillet officiellement la billetterie de ce concept Majeur et Sélect de Chill en Blanc qui ambitionne installer notre belle Ville Cotonou définitivement sur la Carte de l'Entertainment en Afrique francophone. Entre Décor ,Styles, Lifestyle, Arts, Mode, Musique, Gastronomie, Grands Crus et Premiers Crus, Pyrotechnie et Feux D'artifices , tout a été imaginé pour vous faire vivre un moment de qualité.

Les places sont limitées et les billets d'accès disponibles à ces numéros :
 00229 97 20 66 66/95 63 63 92/97 05 83 86.
 Ensemble pour Célébrer Notre VILLE !

PASS PREMIUM - 50 000F

TABLE PREMIUM (10 PERS)
 500 000F

ZONE PREMIUM
 COCKTAILS À VOLONTÉ
 DÉJEUNER SERVICE LIBRE
 3 CHAMPAGNE MOËT BRUT
 3 VINS ROCHE MAZET DE CABERNET-SAUVIGNON
 BIÈRE PRESSION SUCRERIES EAU

PASS BUSINESS - 100 000F

TABLE BUSINESS(10 PERS)
 1 000 000 F

CARRÉ BUSINESS
 COCKTAILS À VOLONTÉ
 DÉJEUNER SERVICE À L'ASSIETTE (1 SERVEUR DÉDIÉ)
 6 CHAMPAGNES MOËT BRUT
 6 VINS LES CHARMES DE GRAND CORBIN DE SAINT EMILION GRAND CRU
 BIÈRE PRESSION SUCRERIES EAU

TABLE FIRST CLASS (10 PERS) 1 250 000 F

CARRÉ BUSINESS
 COCKTAILS À VOLONTÉ
 1 HÔTESSE VIP DÉDIÉE
 DÉJEUNER SERVICE À L'ASSIETTE (1 SERVEUR DÉDIÉ)
 3 CHAMPAGNES RUINART BLANC DE BLANC
 3 CHAMPAGNES MOËT BRUT
 6 VINS LES CHARMES DE GRAND CORBIN DE SAINT EMILION GRAND CRU
 TOMBOLA POUR GAGNER DES LOTS
 BIÈRE PRESSION SUCRERIES EAU



04
 AOÛT
 2024

13H à 22H
 RIVERSIDE, MIDOMBO



PARTENAIRE OFFICIEL



PROGRAMMES

13H-16H

RED CARPETS -WELCOME EAT & DRINKS (PANINI X GILLES HOUESOU) -NETWORKING - GAMES-LIVE PAINTING

16H-18H

ORCHESTRE LIVE & DÉJEUNER (CHRISTELLA)

18H-19H

DÉFILÉ DE MODE (RICHE OU RIEN -FUNKE- IMPÉRIAL CRÉATIONS)

19H-20H

CONCERT DES GARAGISTES

20H00

EXTINCTION DES LUMIÈRES-SPECTACLE DE FEU ET FEUX D'ARTIFICES.

20H05-22H

GEANTE BOÎTE DE NUIT PLEIN AIR (SEY JACK)

ARTISTE INVITÉ
LES GARAGISTES

TICKETS DISPO AU
 97 20 66 66
 95 63 63 92
 97058386

04
 AOÛT
 2024

13H à 22H

PARTENAIRE OFFICIEL Vigne

NETWORKING DÉFILÉ DE MODE
 LIVE BAND GAMES RED CARPET
 DÉJEUNER MIX DJS LIVE PAINTING

DRESS CODE: BLANC

RIVERSIDE, MIDOMBO

GUEST STAR
Joël Williams

TICKETS DISPO AU
 97 20 66 66
 95 63 63 92
 97058386

04
 AOÛT
 2024

13H à 22H

PARTENAIRE OFFICIEL Vigne

NETWORKING DÉFILÉ DE MODE
 LIVE BAND GAMES RED CARPET
 DÉJEUNER MIX DJS LIVE PAINTING

DRESS CODE: BLANC

RIVERSIDE, MIDOMBO





ELONA HOUSE



**CHAMBRES MEUBLÉES
SALLES DE FÊTES**

SALLES DE FÊTES

**POUR VOS SÉJOURS
ET REPOS À
Porto-Novo**

*Venez
ici*



+229 97 90 46 40 / 98 90 46 40